

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELLEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Emprunt de 70 000 € à réaliser dans le cadre des travaux de réhabilitation du système d'assainissement au Bourg de Saint-Just :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du système d'assainissement au Bourg de St-Just, il y a lieu de réaliser un prêt bancaire à hauteur de 70 000 € à taux fixe sur 20 ou 25 ans.

A ce titre, différentes agences bancaires ont été contactées, à savoir :

Agence bancaire	20 ans	25 ans	Amortissement	Frais dossier
CA Centre France		2.10 %	constant	70 €
BP Massif Central	2.01 %		constant	200 €
Crédit Mutuel Massif Central	1.79 % (1.8132%)		constant	150 €
	1.79 % (1.8121 %)		progressif	150 €
Caisse d'Epargne		2.29 %	constant	175 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de contracter **un emprunt de 70 000 € auprès du Crédit Mutuel Massif Central** Unité du Cantal 9 avenue Gambetta 15000 Aurillac dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros : 70 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 1.79 %

Périodicité des échéances: annuelle

Type d'amortissement : progressif

Type d'échéances : échéances constantes

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 06/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

PARAN Bruno



Commune : 15-01
VAL-D'ARCOMIE

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : C3
Feuille(s) : 03
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/1983

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A , le

Document dressé par
M.G.SAUNAL-CROS.....

à AURILLAC.....

Date : 10/03/2017.....

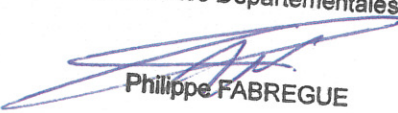
Signature :

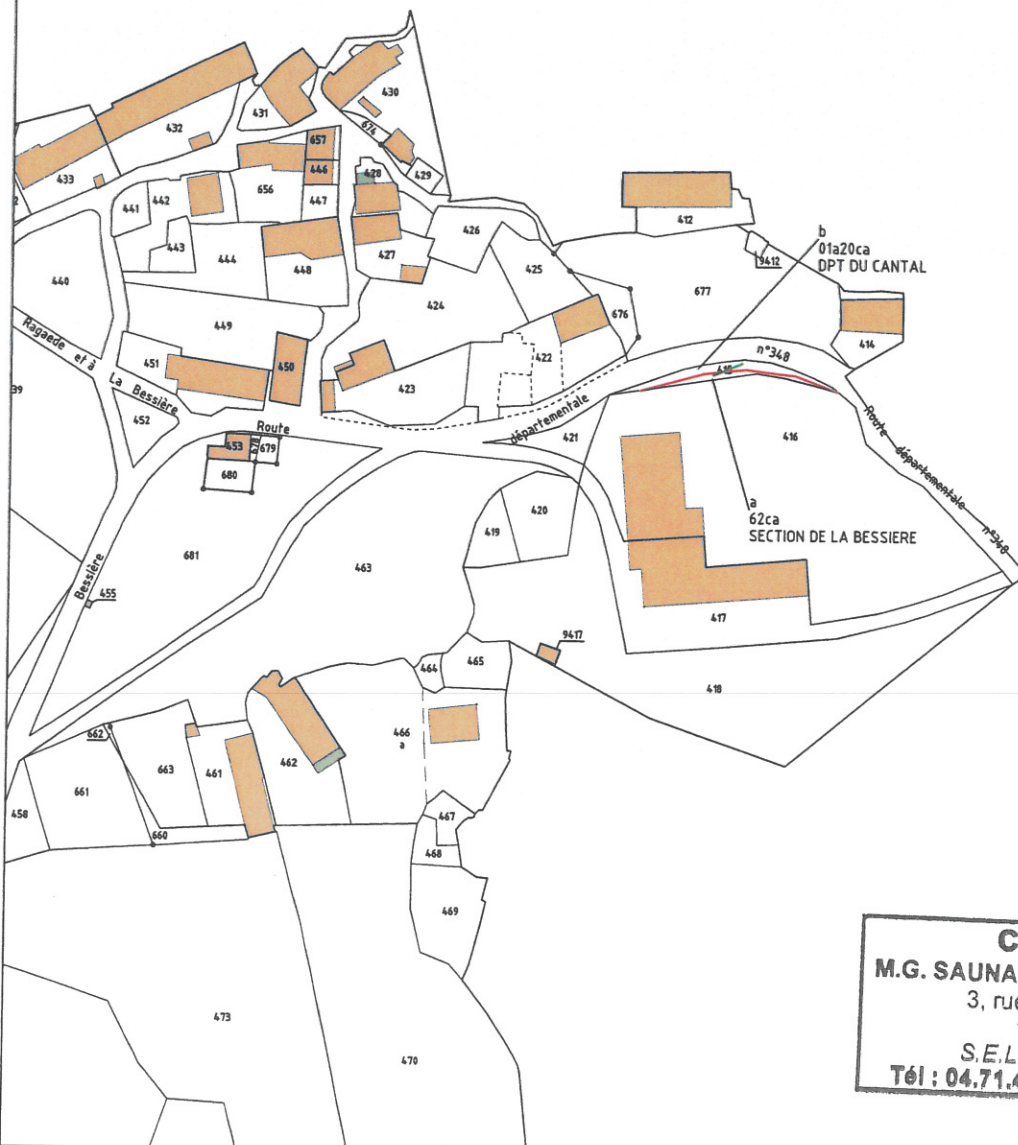

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

REF: 00319

Mandat des propriétaires
au profit du Département
du Cantal pour signer
le D.A.

Le Directeur
des Routes Départementales


Philippe FABREGUE



CABINET CROS
M.G. SAUNAL-CROS GEOMETRE EXPERT
3, rue du château St Etienne
15 000 AURILLAC
S.E.L.A.R.L. numéro : 98-806
Tél : 04.71.48.17.11 Fax : 04.71.48.02.44

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de la Route Départementale n°348 au lieu-dit « La Bessière » - Vente de 120 m2 de la parcelle C 415 au Conseil Départemental du Cantal.

En Mars 2015, la Commune de SAINT-MARC avait été saisie par le Service des Affaires Foncières du Conseil Départemental du Cantal pour une acquisition aux HABITANTS DE LA BESSIERE d'une partie de la parcelle C415 concernant l'aménagement de la route départementale n°348 au lieu-dit « La Bessière » ; la surface d'emprise exacte étant déterminée après travaux lors d'un relevé de terrain effectué par un géomètre-expert. Une promesse de vente avait été signée le 7 Mai 2015 autorisée par délibération du 11/04/2015.

L'article L2411-6 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de passer contre la consultation des électeurs dès lors que la vente des biens sectionaux a pour but l'exécution d'opération d'intérêt public et dans cette hypothèse, seul le Conseil Municipal a compétence pour autoriser cette vente.

Aujourd'hui, le document d'arpentage ayant été réalisé, le Conseil Municipal de Val d'Arcomie, commune nouvelle incluant l'ancienne commune de St-Marc, doit se prononcer pour cette vente définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de vendre au Conseil Départemental du Cantal :**

Pour LES HABITANTS DE LA BESSIERE :

- une partie de la parcelle C415 d'une surface définitive de 120 m² à la somme de 30 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 06/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Destination de la coupe de bois en forêt sectionale de AURIAC à Faverolles pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de l'O.N.F. une coupe de bois est prévue en forêt sectionale de Auriac à Faverolles (plan ci-joint). Il demande au Conseil Municipal d'en fixer la destination.

Sur la proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour la coupe de bois de l'exercice 2017 la destination suivante

<i>N° parcelle forêt</i>	<i>Essence résineux</i>	<i>Modalité sur pied</i>	<i>Destination vente</i>
------------------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------

Le Conseil Municipal décide :

- de vendre les résineux à la diligence de l'O.N.F.
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires au paiement des frais de garderie
- donne autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 06/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
PARAN Bruno





Plaine Bessaie

FS AURIAC relevant du RF

Montgiron

Chambellandrieu

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints),MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane,ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Location de l'appartement T4 aménagé dans l'ancienne école de La Bessaire à Loubaresse à Monsieur David CHASTANG et Mademoiselle Sonia PLAGNES à compter du 1^{er} Mai 2017 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que Monsieur et Madame Alexandre et Jessica RIOM, actuellement locataires du logement T4 de l'ancienne école de La Bessaire à Loubaresse, ont déposé leur préavis de départ par courrier du 29 Mars 2017,

- que Monsieur David CHASTANG et Mademoiselle Sonia PLAGNES actuellement domiciliés à Clavières d'Outre de Loubaresse, seraient intéressés par la location de cet appartement T4, à compter du 1^{er} Mai 2017 (courrier du 29/03/2017)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 1^{er} Mai 2017 avec Monsieur David CHASTANG et Mademoiselle Sonia PLAGNES,**

- **DECIDE** de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **4500 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers au 1^{er} Juillet s'agissant d'un logement conventionné

Une caution équivalente à un mois de loyer (375 €) sera demandée à l'entrée dans les lieux.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 06/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2017 de l'Estive communale à Estrémiac de Saint-Just.

Monsieur CHASTANG Jean-Claude, Maire délégué de Saint-Just, indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour 2017 concernant l'estive communale sur la propriété d'Estrémiac.

Les tarifs 2016 étant les suivants : Bêtes jusqu'à 18 mois 95 €
Bêtes de plus de 18 mois 115 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- décide d'appliquer les mêmes tarifs pour 2017, à savoir
Bêtes jusqu'à 18 mois* 95 €
Bêtes de plus de 18 mois* 115 €

* la date de référence pour le calcul de l'âge est la date de montée en estive

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 10/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET - Réhabilitation des captages d'eau potable de la commune du Val d'Arcomie (2^{ème} Tranche)

**Confirmation du projet sur la programmation FCS 2017
Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2017.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confirmer cette année les travaux de réhabilitation de plusieurs de ses captages d'eau potable afin de mettre en œuvre les prescriptions réglementaires de l'arrêté inter-préfectoral de DUP daté du 30/04/2012. Il s'agit de travaux de protection, de clôture, de réfection et de création d'ouvrages concernant 10 captages : Sagne 1&2, Boudon 1&2, Rhodéz 2, Grèze, Baumelle, Trémouloux 3, 4 et 5. travaux échelonnés sur deux années 2016-2017. (cette délibération annule et remplace celle du 02/03/2017)

Le montant global des travaux s'élève à 247 100 € HT

+ 15 000 € d'acquisition foncière

avec une programmation en :

2016 = 123 550 € HT (1^{ère} Tranche) + 15 000 €

2017 = 123 550 € HT (2^{ème} Tranche)

Dans le cadre de cette opération, Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passée avec l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour l'accompagnement de la collectivité sur les plans techniques et administratifs.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 262 100,00 € HT. Sur cette base, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses (€ HT)	
Travaux	193 000,00
Etude hydrogéologique et environnementale	22 770,00
Prestations de géomètre	15 310,00
Acquisition foncière des PPI	15 000,00
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CIT)	3 010,00
Divers et imprévus (~5%)	13 010,00

Recettes (€ HT)		
Subventions Agence de l'Eau Adour Garonne	117 945,00	45 % des dépenses prévisionnelles
Fonds Cantal Solidaire 2016-2017	40 563,00	17.5 % des dépenses prévisionnelles (hors acquisition foncière et de géomètre)
Fonds propres	103 592,00	39.5 % des dépenses prévisionnelles

Total arrondi € HT	262 100,00
TVA	52 420,00
Total € TTC	314 520,00

Total € HT	262 100,00
TVA	52 420,00
Total € TTC	314 520,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2017** à hauteur de 15 % sur la base de 115 896 € HT (hors acquisition foncière et de géomètre) sur la 2^{ème} tranche,

- **DECIDE** du plan de financement global suivant :
 Subvention Adour-Garonne : 117 945 €
 Subvention FCS : 23 179 € (1^{ère} tranche 2016) et 17 384 € (2^{ème} tranche 2017)
 Fonds propres : 103 592 €

Les travaux sont prévus dès le 2^{ème} semestre 2017 concernant la 2^{ème} Tranche.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 10/04/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

PARAN Bruno



BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE : **COMMUNE DE VAL D'ARCOÏNE**

DATE D'ENVOI : **05/05/2017**

NATURE DES DOCUMENTS (A transmettre en préfecture/ sous- préfecture en 1 seul exemplaire)	BUDGET PRIMITIF	Note de Présentation brevée et synthétique du budget primitif *	Délégation approuvant le budget primitif	Délégation modificative Budget supplémentaire	COMPTE ADMINISTRATIF	Note de Présentation brevée et synthétique du compte administratif	Délégation approuvant le compte administratif	Délégation d'attribution des résultats	Etat des restes à réaliser	COMPTE DE GESTION (Etais II-1 et II- 2 + page signatures)	Délégation approuvant le compte de gestion
Budget Principal	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Budget Eau	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Assainissement	X		X		X		X	X	X	X	X
Budget Camping											
Budget Lotissement	X		X		X		X			X	
Budget Atelier/Multimédia <i>de stockage</i>	X		X		X		X	X		X	X
Budget ZAC											
Sections	X				X						
Budget (autres, à préciser) <i>CLAT</i>	X		X		X		X	X		X	X
Budget (autres, à préciser) <i>FDL 1259</i>											
Budget (autres, à préciser)											

* Note de présentation brève et synthétique pour l'ensemble des communes ainsi que pour les EPCI comportant une commune de plus de 3 500 habitants (Fiche pratique n°1)

Merci de compléter un autre bordereau pour les CCAS

Cachet de la collectivité et signé(e) du Maire/président



Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment de stockage, CLHT et Lotissement du Petit Bois :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des

soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le receveur a satisfait à ses obligations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du bâtiment de stockage, de la CLHT et du Lotissement du Petit Bois pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



13700 - VAL D'ARCOMIE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 038 941,92	1 739 400,57	2 778 342,49
Titres de recettes émis (b)	526 465,14	1 516 944,91	2 043 410,05
Réductions de titres (c)	0,00	32 129,82	32 129,82
Recettes nettes (d = b - c)	526 465,14	1 484 815,09	2 011 280,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 038 941,92	1 739 400,57	2 778 342,49
Mandats émis (f)	407 994,59	1 163 731,34	1 571 725,93
Annulations de mandats (g)	61 731,16	4 754,27	66 485,43
Dépenses nettes (h = f - g)	346 263,43	1 158 977,07	1 505 240,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	180 201,71	325 838,02	506 039,73
(h - d) Déficit			

13700 - VAL D'ARCOMIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	180 201,71	- 2 133 302,27	- 33 100,56
Fonctionnement	0,00	260 326,27	325 838,02	518 506,94	584 018,69
TOTAL I	0,00	260 326,27	506 039,73	+ 305 204,67	550 518,13
II - Budgets des services à caractère administratif					
VAL D'ARCOMIE LOT PETIT-BOIS					
Investissement	0,00	0,00	3 872,57	-31 779,99	-27 907,42
Fonctionnement	0,00	0,00	-12 800,00	12 800,00	0,00
Sous-Total	0,00	0,00	-8 927,43	-18 979,99	-27 907,42
VAL D'ARCOMIE ATELIER STOCKAGE					
Investissement	0,00	0,00	-591,37	-17 567,97	-18 159,34
Fonctionnement	0,00	17 567,97	17 470,28	22 515,53	22 417,84
Sous-Total	0,00	17 567,97	16 878,91	4 947,56	4 258,50
VAL D'ARCOMIE COOP LAITIÈRE					
Investissement	0,00	0,00	-5 501,37	0,00	-5 501,37

Commune Nouvelle, reprise des résultats des Collectivités Favertolles, Loubaresse, Saint-Just, Saint-Marc et AEP du Rû

23700 - VAL D'ARCOMIE EAU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	473 067,00	329 507,00	802 574,00
Titres de recettes émis (b)	88 002,42	226 322,78	314 325,20
Réductions de titres (c)	0,00	851,78	851,78
Recettes nettes (d = b - c)	88 002,42	225 471,00	313 473,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	473 067,00	329 507,00	802 574,00
Mandats émis (f)	48 517,10	234 469,77	282 986,87
Annulations de mandats (g)	0,00	458,60	458,60
Dépenses nettes (h = f - g)	48 517,10	234 011,17	282 528,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 485,32		30 945,15
(h - d) Déficit		8 540,17	

23700 - VAL D'ARCOMIE EAU

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VAL D'ARCOMIE EAU					
Investissement	0,00	0,00	39 485,32	107 700,14	167 185,43
Fonctionnement	0,00	0,00	-8 540,17	105 933,04	97 392,87
Sous-Total	0,00	0,00	30 945,15	213 633,15	244 578,30
TOTAL III	0,00	0,00	30 945,15	213 633,15	244 578,30
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	30 945,15	213 633,15	244 578,30

Commune Nouvelle, reprise des résultats des B.A. service eau des Collectivités Favorolles, Loubarresse, Saint-Just, Saint-Marc et AEP du Rû

33700 - VAL D'ARCOMIE ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	274 618,00	56 953,00	331 571,00
Titres de recettes émis (b)	54 755,47	54 105,56	108 861,03
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	54 755,47	54 105,56	108 861,03
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	274 618,00	56 953,00	331 571,00
Mandats émis (f)	157 587,97	41 874,72	199 462,69
Annulations de mandats (g)	1 653,35	0,00	1 653,35
Dépenses nettes (h = f - g)	155 934,62	41 874,72	197 809,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 230,84	
(h - d) Déficit	101 179,15		88 948,31

33700 - VAL D'ARCOMIE ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VAL D'ARCOMIE ASSAINISSEMENT					
Investissement	0,00	0,00	-101 179,15	14 789,85	-86 389,30
Fonctionnement	0,00	0,00	12 230,84	1 066,73	13 297,57
Sous-Total	0,00	0,00	-88 948,31	15 856,58	-73 091,73
TOTAL III	0,00	0,00	-88 948,31	15 856,58	-73 091,73
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-88 948,31	15 856,58	-73 091,73

Commune Nouvelle, reprise des résultats des B.A. service assainissement des Collectivités Favorolles, Loubaresse, Saint-Just

53700 - VAL D'ARCOMIE COOP LAITIERE

RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 494 766,52	1 401 096,52	2 895 863,04
Titres de recettes émis (b)	1 482 264,52	1 400 664,52	2 882 929,04
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 482 264,52	1 400 664,52	2 882 929,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 494 766,52	1 401 096,52	2 895 863,04
Mandats émis (f)	1 487 765,89	1 388 317,29	2 876 083,18
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 487 765,89	1 388 317,29	2 876 083,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 347,23	6 845,86
(h - d) Déficit	5 501,37		

53700 - VAL D'ARCOMIE COOP LAITIERE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
VAL D'ARCOMIE COOP LAITIERE					
Investissement	0,00	0,00	-5 501,37	0,00	-5 501,37
Fonctionnement	0,00	0,00	12 347,23	432,56	12 779,79
Sous-Total	0,00	0,00	6 845,86	432,56	7 278,42
TOTAL II	0,00	0,00	6 845,86	432,56	7 278,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	6 845,86	432,56	7 278,42

Commune Nouvelle, reprise des résultats du B.A. 531 de Loubaresse

63700 - VAL D'ARCOMIE ATELIER STOCKAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 728,00	34 947,00	70 675,00
Titres de recettes émis (b)	17 567,97	29 900,46	47 468,43
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	17 567,97	29 900,46	47 468,43
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	35 728,00	34 947,00	70 675,00
Mandats émis (f)	18 159,34	12 430,18	30 589,52
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	18 159,34	12 430,18	30 589,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		17 470,28	16 878,91
(h - d) Déficit	591,37		

63700 - VAL D'ARCOMIE ATELIER STOCKAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
VAL D'ARCOMIE ATELIER STOCKAGE					
Investissement	0,00	0,00	-591,37	-17 567,97	-18 159,34
Fonctionnement	0,00	17 567,97	17 470,28	22 515,53	22 417,84
Sous-Total	0,00	17 567,97	16 878,91	4 947,56	4 258,50
TOTAL II	0,00	17 567,97	16 878,91	4 947,56	4 258,50
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	17 567,97	16 878,91	4 947,56	4 258,50

Commune Nouvelle, reprise des résultats du B.A. 629 de Faveroilles,

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 708,00	42 523,00	83 231,00
Titres de recettes émis (b)	12 800,00	1 814,90	14 614,90
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	12 800,00	1 814,90	14 614,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 708,00	42 523,00	83 231,00
Mandats émis (f)	8 927,43	14 614,90	23 542,33
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	8 927,43	14 614,90	23 542,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 872,57		
(h - d) Déficit		12 800,00	8 927,43

93700 - VAL D'ARCOMIE LOT PETIT-BOIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
VAL D'ARCOMIE LOT PETIT-BOIS					
Investissement	0,00	0,00	3 872,57	-31 779,99	-27 907,42
Fonctionnement	0,00	0,00	-12 800,00	12 800,00	0,00
Sous-Total	0,00	0,00	-8 927,43	-18 979,99	-27 907,42
TOTAL II	0,00	0,00	-8 927,43	-18 979,99	-27 907,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-8 927,43	-18 979,99	-27 907,42

Commune Nouvelle, reprise des résultats du B.A. 631 de Loubarette

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32
(dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Séance du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		258180,67	213302,27		213302,27	258180,67
Opérations de l'exercice	1158977,07	1484815,09	346263,43	526465,14	1505240,50	2011280,23
TOTAUX	1158977,07	1742995,76	559565,70	526465,14	1718542,77	2269460,90
Résultats de clôture		584018,69	33100,56			550918,13
Restes à réaliser			305295,00	51405,00	305295,00	51405,00
TOTAUX CUMULES	1158977,07	1742995,76	864860,70	577870,14	2023837,77	2320865,90
RESULTATS DEFINITIFS		584018,69	286990,56			297028,13

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULADE (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUROUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULIER.

Date de publication : 5 mai 2017

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017

Pour expédition conforme,

Le Maire

Bruno PARAN



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - BUDGET PRINCIPAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2017

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit
de 286.990,56 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 325.838,02 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	258180,67
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	463847,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	
EXCEDENT	325838,02
DEFICIT	
1 - EXCEDENT AU 31.12.2016 (A+C) :	584018,69
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	286990,56
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	297028,13
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2016 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 4 avril 2017

Le Maire
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
(dont 8 votes par procuration)
VOTES : Pour : 34 Abst. : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 5 mai 2017 et de la
publication le 5 mai 2017

A Val d'Arcomie, le 5 mai 2017



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Séance du 4 avril 2017

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		105933,04		107700,11		213633,15
Opérations de l'exercice	234011,17	225471,00	48517,10	88002,42	282528,27	313473,42
TOTAUX	234011,17	331404,04	48517,10	195702,53	282528,27	527106,57
Résultats de clôture		97392,87		147185,43		244578,30
Restes à réaliser			107515,00	41140,00	107515,00	41140,00
TOTAUX CUMULES	234011,17	331404,04	156032,10	236842,53	390043,27	568246,57
RESULTATS DEFINITIFS		97392,87		80810,43		178203,30

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

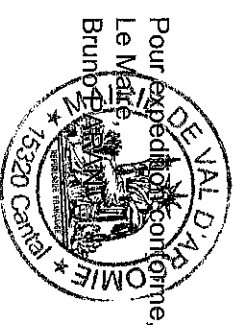
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'eau 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADÉ (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUREUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULIER.

Date de publication : 5 mai 2017

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - EAU

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2017

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 budget annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 80.810,43 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif présente :

un déficit d'exploitation de 8.540,17 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	105933,04
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	75831,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	EXCEDENT
	DEFICIT
	8540,17
1 - EXCEDENT AU 31.12.2016 (A+C) :	97392,87
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
	97392,87
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2016 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 4 avril 2017

Le Maire,

Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 34 (dont 8 votes par procuration) VOTES : Pour : 34 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2017	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 mai 2017 et de la publication le 5 mai 2017. A Val d'Arcomie, le 5 mai 2017
--	---



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32
(dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Séance du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1066,73		14789,85		15856,58
Opérations de l'exercice	41874,72	54105,56	155934,62	54755,47	197809,34	108861,03
TOTAUX	41874,72	55172,29	155934,62	69545,32	197809,34	124717,61
Résultats de clôture		13297,57	86389,30		73091,73	
Restes à réaliser			50082,00	167993,00	50082,00	167993,00
TOTAUX CUMULES	41874,72	55172,29	206016,62	237538,32	247891,34	292710,61
RESULTATS DEFINITIFS		13297,57		31521,70		44819,27

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

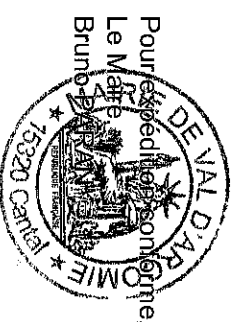
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUROUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULIER.

Date de publication : 5 mai 2017

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - ASSAINISSEMENT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2017

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 31.521,70 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 12.230,84 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1066,73
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	3658,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	
EXCEDENT	12230,84
DEFICIT	
1 - EXCEDENT AU 31.12.2016 (A+C) :	13297,57
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	13297,57
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2016 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 4 avril 2017

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 34 (dont 8 votes par procuration) VOTES : Pour : 34 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2017	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 mai 2017 et de la publication le 5 mai 2017. A Val d'Arcomie, le 5 mai 2017
--	---



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT DE STOCKAGE**

Séance du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4947,56	17567,97		17567,97	4947,56
Opérations de l'exercice	12430,18	29900,46	18159,34	17567,97	30589,52	47468,43
TOTAUX	12430,18	34848,02	35727,31	17567,97	48157,49	52415,99
Résultats de clôture		22417,84	18159,34			4258,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12430,18	34848,02	35727,31	17567,97	48157,49	52415,99
RESULTATS DEFINITIFS		22417,84	18159,34			4258,50

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du bâtiment de stockage 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUROUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULIER.

Date de publication : 5 mai 2017
Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - Bâtiment de stockage

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2017

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 budget annexe du Bâtiment de Stockage

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit de 18.159,34 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
Constatant que le Compte administratif présente :
un excédent d'exploitation de 17.470,28 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4947,56
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	18160,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	17470,28
EXCEDENT DEFICIT	
1 - EXCEDENT AU 31.12.2016 (A+C) :	22417,84
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	18159,34
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4258,50
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2016 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 4 avril 2017

Le Maire,
Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 34 (dont 8 votes par procuration) VOTES : Pour : 34 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2017	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 mai 2017 et de la publication le 5 mai 2017 A Val d'Arcomie, le 5 mai 2017
--	--



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32
(dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CLHT

Séance du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		432,56				432,56
Opérations de l'exercice	1388317,29	1400664,52	1487765,89	1482264,52	2876083,18	2882929,04
TOTAUX	1388317,29	1401097,08	1487765,89	1482264,52	2876083,18	2883361,60
Résultats de clôture		12779,79	5501,37			7278,42
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1388317,29	1401097,08	1487765,89	1482264,52	2876083,18	2883361,60
RESULTATS DEFINITIFS		12779,79	5501,37			7278,42

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

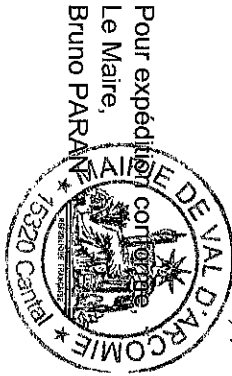
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADE (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUREUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULLIER.

Date de publication : 5 mai 2017

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017



COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - CLHT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2017

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 budget annexe de la Coopérative Laitière de Haute-Truyère

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit
de 5.501,37 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 12.347,23 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	432,56
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	12502,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) :	
EXCEDENT	12347,23
DEFICIT	
1 - EXCEDENT AU 31.12.2016 (A+C) :	12779,79
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	5501,37
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7278,42
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2016 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2017)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 4 avril 2017

Le Maire,

Bruno PARAN



Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 34 (dont 8 votes par procuration) VOTES : Pour : 34 Abst. : 0 Contre : 0 Date de convocation : 30/03/2017	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5 mai 2017 et de la publication le 5 mai 2017 A Val d'Arcomie, le 5 mai 2017
--	--



Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 32
(dont 7 votes par procuration)
VOTES : Pour : 32 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 30/03/2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PETIT BOIS**

Séance du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIÈRE, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bruno PARAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	14614,90	12800,00	31779,99	12800,00	31779,99	12800,00
TOTAUX	14614,90	14614,90	40707,42	12800,00	55322,32	27414,90
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		0,00	27907,42		27907,42	
TOTAUX CUMULES	14614,90	14614,90	40707,42	12800,00	55322,32	27414,90
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	27907,42		27907,42	

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Bruno PARAN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement du Petit Bois 2016

Ont signé au registre des délibérations : Gérard ALLANCHE (pouvoir de Patricia CROUZET) ; Jean-Claude CHASTANG ; Gérard MOULIADÉ (pouvoir de Vincent THOMAS) ; Romuald RIVIÈRE (pouvoir de Louis-François FONTANT) ; Laurent JULIEN ; Christiane FALCON ; Henri DELMAS ; Angéline AMOUREUX ; Jean-Sébastien ARCHER ; Alain BONIFACIE ; Cécile BOUDON ; Yannick CARTALADE ; Véronique DELMAS (pouvoir de Jacques LÉVÊQUE) ; Nicolas FONTANEL ; Raymond GENDRE ; Michel IRLE (pouvoir de Danielle SALSON) ; David JOURDAIN ; Yves JULIEN ; Céline MAGNE ; Cédric PARATIAS ; Jean-Louis PASCAL ; Fabienne PELLEGRY (pouvoir de Christian DELORT) ; Eliane PORTEFAIX (pouvoir de Cécile LIONNET) ; Nathalie ROCHER et Stéphane TROULLIER.

Date de publication : 5 mai 2017

Date d'expédition en Sous-Préfecture : 5 mai 2017



Pour expédition
Le Maire
Bruno PARAN

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.725.499,00 €
Dépenses : 1.725.499,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 1.255.870,00 €
Dépenses : 1.255.870,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 – budget principal arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.725.499,00 €

Dépenses : 1.725.499,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 1.255.870,00 €

Dépenses : 1.255.870,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017

LE MAIRE

PARAN Bruno



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget annexe de l'eau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 317.308,00 €
Dépenses : 317.308,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 464.284,00 €
Dépenses : 464.284,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget de l'eau arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 317.308,00 €

Dépenses : 317.308,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 464.284,00 €

Dépenses : 464.284,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget annexe de l'assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 55.838,00 €
Dépenses : 55.838,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 211.745,00 €
Dépenses : 211.745,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 55.838,00 €

Dépenses : 55.838,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 211.745,00 €

Dépenses : 211.745,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget annexe du bâtiment de stockage

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget annexe du bâtiment de stockage qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 34.708,00 €
Dépenses : 34.708,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 36.933,00 €
Dépenses : 36.933,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe du bâtiment de stockage arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 34.708,00 €
Dépenses : 34.708,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 36.933,00 €
Dépenses : 36.933,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 26.314,00 €
Dépenses : 26.314,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 28.113,00 €
Dépenses : 28.113,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe de la coopérative laitière de Haute-Truyère (CLHT) arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 26.314,00 €
Dépenses : 26.314,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 28.113,00 €
Dépenses : 28.113,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du budget primitif 2017 – budget annexe du lotissement du Petit Bois

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement du Petit Bois qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 36.837,00 €
Dépenses : 36.837,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 35.256,00 €
Dépenses : 35.256,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement du Petit Bois arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 36.837,00 €

Dépenses : 36.837,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 35.256,00 €

Dépenses : 35.256,00 €

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017



Nº 1259 COM (1)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition communaux de 2016 ²	Taux d'imposition plafonnés 2017 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	846 068	9,81	>>>	859 300	84 297
Taxe foncière (bâti).....	933 601	13,81	>>>	955 400	131 941
Taxe foncière (non bâti).	56 223	101,33	>>>	56 400	57 150
CFE.....		>>>			0

✓
✓
✓

V
V
V

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

-	30 050
6	Total allocations compensatées

	-
Produit taxe additionnelle FNB	7

Produit des IFER 3

Produit de la CVAE 9

TASCON
972-33

10

DCRIP 13

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	<u>Produit attendu de la majoration</u>
	TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée

Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	9,81	9,81	9,81	859 300	84 297
Taxe foncière (bâti).....	13,81	13,81	13,81	955 400	131 941
Taxe foncière (non bâti),	101,33	101,33	101,33	56 400	57 150
CFE.....	>>>				
	Produit à taux constants	(6 décimales)			
	Produit fiscal attendu				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
273 388					

Produit fiscal attendu	273 388
------------------------	---------

A AURILLAC

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

१

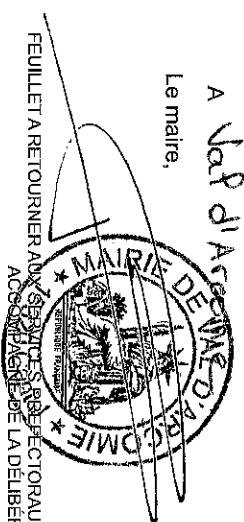
MORICEAU Christian

le 21 MARS 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Le maire

le 04/04/2017



FEUILLE À RETOURNER AUX SERVICES PÉRIODIQUES EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : **108 VAL-D'ARCOMIE**
ARRONDISSEMENT : **15 SAINT-LOUR**
TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE ST LOUR**



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	20 549
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	687
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	8 720
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	94
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	0
Dotation pour perte de THLY :	

2. BASES NON TAXEES (12)

Basex exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basex exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basex exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE (15)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (8)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau national (13)	Taux départemental (14)	Taux plafonds 2017 (15)	Taux 2016 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col.15 - col.16) (17)
Taxe d'habitation.....	24,38	26,82	67,05	>>>	67,05
Taxe foncière (bâti).....	20,85	23,95	59,88	>>>	59,88
Taxe foncière (non bâti).	49,31	92,85	232,13	>>>	232,13
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	32,41
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 : national	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN (18)	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 4 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 5 Pouvoirs : 8 Votants : 34

L'an deux mille dix-sept et le 4 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, ARCHER Jean-Sébastien, IRLE Michel, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : MM. TONDUT David, BOUQUET Julien, ESTIVAL Joël, BAUMELLE Nicolas et PELEGRY Hervé.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Bruno PARAN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
CROUZET Patricia donne pouvoir à Gérard ALLANCHE
SALSON Danielle donne pouvoir à Michel IRLE
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX
DELORT Christian donne pouvoir à Fabienne PELLEGRY

Madame BOUDON Cécile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal doit délibérer annuellement sur les taux des taxes directes locales.

Il rappelle les taux des taxes appliquées en 2016 et propose de ne pas augmenter ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,81 %
- Foncier bâti : 13,81 %

- Foncier non bâti : 101,33 %

POUR : 34 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 05/05/2017

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 30/03/2017

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le 05/05/2017

LE MAIRE

PARAN Bruno

